

Rapport N° 222/2020

Renforcement des effectifs aux services Ressources et relation humaines et Culture pour la Bibliothèque de Nyon

Demande d'un crédit de CHF 126'000.- charges comprises, pour le financement de 1.25 EPT (dont 0.9 EPT pour le Services des ressources et relations humaines et 0.35 EPT pour le Service de la culture (Bibliothèque))

Nyon, le 20 janvier 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 27 octobre 2020 à la salle de la Bretèche. Etaient présent.e.s Madame la Conseillère communale Danièle Schwerzmann ainsi que Messieurs les Conseillers communaux Alexandre Kaspar, Marco Carezza, Olivier Monge, Juan Lopez Martinez, Jean-Pierre Vuille (qui a assuré la présidence de la séance) et Olivier Riesen (1^{er} nommé et rapporteur), excusée Madame la Conseillère communale Taïna Pieren. L'exécutif de la Ville était représenté par Madame la Conseillère municipale Fabienne Freymond Cantone accompagnée de Mme Julie Hauser, adjointe à la Cheffe du Service de la Culture et par Monsieur le Conseiller municipal Vincent Hacker accompagné de Monsieur François Thode, Chef du service Ressources et relations humaines. La commission exprime aux personnes susmentionnées ses plus vifs remerciements pour les explications reçues.

Mme la Conseillère municipale Freymond Cantone explique qu'en raison d'une absence prolongée pour cause de maladie d'une collaboratrice active au sein de la Bibliothèque de Nyon, une réorganisation du temps de travail des autres collaboratrices a été nécessaire. Par conséquent, le taux d'occupation de deux collaboratrices avait été temporairement augmenté de 0.15% et 0.20%. Aujourd'hui, l'effectif de la Bibliothèque est à nouveau au complet, mais afin de pouvoir faire face à un nombre toujours plus important d'utilisateurs, le Service de la Culture demande à pouvoir pérenniser l'augmentation du taux d'occupation des deux collaboratrices en question.

Du côté du Service des Ressources et relations humaines, Monsieur le Chef de Service explique à la commission que malgré une optimisation constante des flux et des processus de travail, le volume des tâches à traiter et à accomplir par le Service est en constante et forte augmentation. Pour mémoire, le Service des Ressources et relations humaines et un service trans-latéral, c'est-à-dire qu'il accomplit des tâches pour tous les autres services de la Ville de Nyon. Face à cette situation, il y a une certaine urgence à soulager les collaboratrices et collaborateurs en place et ce, en leurs apportant un support.

La commission a posé deux questions au Service de la Culture :

1. Quelle est l'évolution depuis 10 ans :

- du nombre d'ouvrages disponibles ?
- du nombre d'inscrits à la bibliothèque ?
- du nombre de mouvements annuels d'ouvrages ?

2. Quelles sont les tâches qui restent en souffrance, compte tenu du manque de temps dont dispose le personnel de la bibliothèque ?

Les réponses de la Municipalité à ces questions sont les suivantes :

« 1-1. Evolution du nombre de documents / état du fonds » :

2010 : 21'461

2019 : 18'837

Le Service de la Culture explique que dans une bibliothèque de lecture publique, le nombre de documents disponibles n'a pas vocation à augmenter, contrairement à une bibliothèque patrimoniale à vocation de conservation. Les nouvelles acquisitions viennent remplacer les ouvrages retirés car abîmés, obsolètes, ou qui ne sont plus empruntés. Ce travail de sélection des documents à retirer s'appelle dans le vocabulaire de la bibliothéconomie « le désherbage ». Pendant la dernière décennie, l'équipe de la Bibliothèque a fait un immense travail de « désherbage » afin de nettoyer le fonds et de l'actualiser. Il s'est également concentré sur les achats destinés à renouveler les documents et développer une offre actuelle tout en respectant le montant au budget annuel dédié aux acquisitions.

L'état du fonds est de fait excellent et tout à fait conforme aux Lignes directrices pour les bibliothèques publiques (Bibliosuisse 2020) Suivre le lien suivant :

<https://bibliosuisse.ch/fr/Dokumente/Shop/Downloads/Lignes-directrices-pour-les-biblioth%C3%A8ques-publiques-2020>

La preuve de la grande attractivité de ce fonds est l'augmentation du nombre de lecteurs et lectrices en 10 ans et la progression spectaculaire du nombre de prêts.

1-2. Evolution du nombre d'inscrits à la bibliothèque / total des lecteurs actifs

2010 : 1616

2019 : 1909

Le Service de la Culture explique que le nombre de lecteurs actifs est en augmentation malgré l'offre concurrentielle proposée par les autres bibliothèques publiques de la région (notamment Gland) et les bibliothèques scolaires qui se sont développées depuis 2017.

*Le total de 1909 lecteurs actifs en 2019, correspond à **52,3 %** des habitants de Nyon de 0 à 16 ans.*

1-3. Evolution du nombre de mouvements annuels d'ouvrages / total des prêts

2010 : 66'545

2019 : 88'408

*L'augmentation du nombre de prêts entre 2010 et 2019 est de **33 %**.*

Pour le Service de la Culture, le nombre de prêts est en forte augmentation ce qui démontre l'attractivité du fonds et celle des prestations de la Bibliothèque. Ce résultat très positif est dû à l'excellent travail de l'équipe. Mais l'augmentation du nombre de prêts est synonyme de travail accru pour une équipe en sous-effectif.

Selon le Service de la Culture une donnée très importante pour la Bibliothèque est le **taux de rotation** (nombre de documents disponibles/nombre de documents prêtés) qui est de 4,71 en 2019, ce qui signifie que chaque document est sorti 4,71 fois. Les livres pour les bébés, les bandes dessinées, les mangas et les romans pour les lecteurs débutants ont des taux de rotation encore plus élevés. Cette activité intense se déroule pendant 20 heures d'ouverture hebdomadaire, alors que la Bibliothèque municipale de Vevey (par exemple) est ouverte 44 heures par semaine.

2. Tâches en souffrance

Selon les explications reçues, tout le travail de gestion de la Bibliothèque est réalisé avec beaucoup de conscience professionnelle et un souci constant de délivrer des prestations publiques de haute qualité. L'équipe réalise dans cet esprit toutes les tâches quotidiennes qui permettent à la Bibliothèque d'assurer un service minimal. S'il y a des tâches en souffrance, il est évident que l'équipe elle aussi est en souffrance en raison des moyens RH très insuffisants pour faire vivre ce lieu culturel très apprécié.

Les dossiers en souffrance sont ceux qui sont liés aux objectifs d'une bibliothèque d'aujourd'hui et répondant à la demande de nos lecteurs et lectrices – une bibliothèque troisième lieu selon la terminologie ad hoc -. Des bibliothèques de ce type existent maintenant un peu partout (cf. Vevey, Versoix, Sion, etc.).

Ces dossiers sont ceux qui doivent permettre à la Bibliothèque de :

- Développer l'offre d'animations et de médiation culturelle
- Développer et enrichir l'offre numérique (par exemple valorisation de sites et de ressources en ligne)
- Utiliser les nouvelles technologies pour la mise en valeur des collections
- Développer le goût de la lecture de tous les publics (par l'organisation de challenges de lecture par exemple)
- Développer une offre d'animations « hors-les-murs » (par exemple : biblio-plage, abribus, présence ponctuelle dans les quartiers)
- Améliorer et/ou renouveler la présentation des collections. But : mettre en valeur les collections en rendant la recherche sur les sites plus aisée et attractive pour le public
- Intensifier les collaborations et développer des projets communs entre les bibliothèques de la région et/ou du Canton Par exemple : uniformisation de la tarification
- Développer des partenariats avec des associations ou institutions poursuivant des buts analogues (par exemple : lire & écrire, etc.)
- Entretenir les liens avec les bibliothèques scolaires et les écoles
- Organiser une offre de livraison de livres à domicile (pour les personnes à mobilité réduite notamment). »

Conclusion :

Suite aux explications reçues en séance et à la lecture des réponses écrites de la Municipalité, la commission est convaincue de la nécessité du renforcement des effectifs aux services Ressources et relation humaines (0.9 EPT) et Culture pour la Bibliothèque de Nyon (0.35 EPT) et accepte la demande d'un crédit de CHF 126'000.- charges comprises, pour le financement des effectifs demandés.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 222/2020 concernant le renforcement des effectifs au Service des ressources et relations humaines ainsi qu'au Service de la culture pour la Bibliothèque de Nyon,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2021 et suivants, un montant de CHF 77'200.-, charges comprises, portés en charge du comptes N° 130.3011.00, pour le financement d'un poste fixe (0.9 EPT) au Service des ressources et relations humaines,
2. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2021 et suivants, un montant de CHF 49'400.-, charges comprises, portés en charge du compte N° 151.3011.00 et suivants, pour le financement d'un 0.35 EPT au Service de la culture.

La Commission :

Danièle Schwerzmann, Taïna Pieren, Olivier Monge, Juan Lopez Martinez, Jean-Pierre Vuille, Alexandre Kaspar, Marco Carezza, Olivier Riesen (rapporteur)